

Facturations multiples de traitements endodontiques

La Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Facturations multiples de traitements endodontiques » dont la finalité est l'action de contrôle du respect des indications et de la pertinence de traitements endodontiques lors de la réalisation d'actes d'obturations canalaires multiples pour un même patient.

Les informations traitées sont les suivantes :

Ciblage des PS ayant facturé de multiples actes endodontiques pour un même patient, du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne jusqu'en 2027, à compter de la date de 1^{er} juillet 2025 ;

L'accès aux données des fichiers est réservé aux agents de la Msa de Bourgogne (usage interne) :

- Pierre Yves Chaux
- Maribel Tavernier
- Agent GDR

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dont dépend l'assuré, ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)